

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-04-071

**AVENANT N°1 RELATIF A  
LA MISSION DE MAITRISE  
D'ŒUVRE POUR LA  
REHABILITATION DU  
BATIMENT N°1 EN  
PLATEAUX TERTIAIRES**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 6 JUIN 2019**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 48**

**présents : 28**

**votants : 39**

-----

**DATE DE CONVOCATION :  
29 MAI 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :  
Yves MENEZ**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi six juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Villers-Saint-Frambourg-Ognon, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

***Siégeant à l'assemblée :***

- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) Suppléant de Monsieur NOCTON Laurent
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

***Pouvoirs :***

- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis) à Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Pierre FLEURY (Senlis)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon) à Monsieur Philippe CHARRIER (Chamant)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur Jacky MELIQUE (Fleurines)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur Sylvain LEFEVRE (Senlis)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) à Monsieur Daniel GUEDRAS (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadila (Senlis) à Madame BENOIST Magalie (Senlis)

**Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence  
suit(vent) :**

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseur)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

**Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :**

- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) représenté par Monsieur CLEREL

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 28 présents, 20 absents et 11 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### **Exposé des motifs**

La Communauté de Communes a délibéré le 16 Juillet 2018 afin d'attribuer le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment n°1 du Quartier Ordener, en plateaux susceptibles d'accueillir des entreprises.

Ce marché a été attribué à un groupement constitué de l'Atelier d'Architecture / Diatechnie / Bet Adam pour un montant de 66 300,00 euros HT, basé sur un montant estimé de travaux de 850 000,00 euros HT minimum et 901 000,00 euros HT maximum.

L'attribution des onze lots de travaux ont porté le montant des travaux à 984 865,01 euros HT. Les travaux engendrent donc une évolution de coût sur la mission de maîtrise d'œuvre de 83 865,01 euros.

Conformément à l'article 10.1 de l'acte d'engagement valant Cahiers des Clauses Administratives Particulières, la rémunération définitive du maître d'œuvre est arrêtée par voie d'avenant.

Cette modification du marché intervient en application de l'article 139-1 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il est donc nécessaire d'établir un avenant avec l'attributaire du marché pour un montant de 6 541,47 euros HT (soit 7 849,76 euros TTC), correspondant à 7,8% de 83 865,01 euros ;

Cet avenant a donc une incidence financière et porte le marché à un montant total de 72 841,47 euros HT (soit 87 409,76 euros TTC).

## Délibération

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment son article 139-1,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2017-CC-02-012 du 1<sup>er</sup> Février 2017, relative aux délégations d'attribution au Bureau Communautaire et au Président,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2018-CC-08-107 du 16 Juillet 2018, relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement constitué de l'Atelier d'Architecture / Diatechnie / Bet Adam pour la réhabilitation du bâtiment n°1 du Quartier Ordener, en plateaux susceptibles d'accueillir des entreprises,

**Considérant** que la rémunération définitive du maître d'œuvre est arrêtée par voie d'avenant, conformément à l'article 10.1 de l'acte d'engagement valant CCAP.

Après avoir entendu l'exposé de Madame LEBAS, Vice-présidente de la commission équipements communautaires, par un vote au scrutin ordinaire, par 39 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer l'avenant n°1 du marché 2018-DEVECO-001, relatif à la mission de maîtrise d'œuvre, pour la réhabilitation du bâtiment n°1 du Quartier Ordener, en plateaux susceptibles d'accueillir des entreprises, qui porte le montant total des honoraires de maîtrise d'œuvre de 66 300,00 euros HT à 72 841,47 euros HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture,  
Le : 12 JUN 2019  
Et de l'affichage le: 12 JUN 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le 12 JUN 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER